



BULLETIN D'INFORMATIONS VIGNE

Bulletin technique n°3

Brive, le 05/05/2022

Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique Corrèze et Haute-Vienne
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV VIGNE – édition Limousin 2022 - n°4**

Information : Le bulletin est hebdomadaire en saison (mai à fin juillet en fonction de l'actualité) et ponctuel le reste de l'année. L'abonnement au bulletin technique seul est au tarif de 17 € HT si envoi par email ou 30 € HT par courrier.

Tout au long de la campagne, différentes formules d'accompagnements vous sont également proposées :

- Formule 1 visite/an : 124 € HT – *adhésion bulletin technique gratuite*
- Formule 2 visites/an : 245 € HT – *adhésion bulletin technique gratuite*
- Formule 3 visites/an : 350 € HT – *adhésion bulletin technique gratuite*
- Suivi maturité : 60 € HT – forfait saison pour une parcelle de référence avec prélèvement
- Suivi séchage : 60 € HT – forfait saison pour une parcelle de référence

DERNIER BULLETIN POUR LES NON ABONNES



A retenir

Phénologie : Stade majoritaire « grappes visibles »

Mildiou : risque de contamination faible – météo à surveiller

Erinose : quelques symptômes signalés sur les parcelles à historique

Oïdium : intervenir sur les parcelles à risque

Vers de la grappe : pas de capture



Météo, phénologie et travaux en culture

La semaine dernière, les températures ont été douces avec très peu de pluie.
Pour cette semaine, une **dégradation pluvieuse** est prévue à partir du samedi.

Avec les conditions climatiques actuelles, **la végétation évolue rapidement**. L'hétérogénéité se réduit au sein d'une même parcelle.

La majorité se situe au stade « **grappe visible** ». Sur le Cabernet Sauvignon, cépage plus tardif, la croissance de la végétation est encore un peu hétérogène. Il se situe majoritairement au stade « 2-3 feuilles étalées » et pour les bourgeons les moins avancés au stade « pointe verte ».



Pointe verte
Eichhorn-Lorenz 5
BBCH 7
Crédit photo : CA19



Sortie des feuilles
Eichhorn-Lorenz 6
BBCH 11
Crédit photo : CA19



2 à 3 feuilles étalées
Eichhorn-Lorenz 8
BBCH 12
Crédit photo : CA19



Grappes visibles
Eichhorn-Lorenz 12
BBCH 16
Crédit photo : CA19

Les travaux de désherbage sous le rang restent une priorité. Les sols se sont ré-humidifiés légèrement ce qui facilite les travaux mécaniques du cavaillon.

Attention aux tontes précoces qui pourraient relancer les espèces concurrentielles au moment de la floraison. Si vos couverts végétaux n'ont pas été détruits, vous pouvez les laisser en place (en fonction de vos objectifs agronomiques) tant qu'ils ne gênent pas la protection du vignoble.

Les premiers pampres poursuivent leur développement. Ils sont à éliminer tant qu'ils n'ont pas lignifié.

La suppression des pampres :

- Favorise le développement des rameaux fructifères en supprimant la concurrence avec ceux qui sont uniquement végétatifs
- Favorise un meilleur état sanitaire de la culture, en réduisant les contaminations primaires par les maladies et limite les risques de phytotoxicité en cas d'application d'herbicides systémiques sous le rang.

Il existe trois types d'épamprage :

- L'épamprage manuel : permet d'éliminer les rameaux sur la tête et le tronc, gourmand en temps (environ 5h pour 1 000 pieds), fort intérêt environnemental
- L'épamprage mécanique : outils composés de brosses rotatives à lanière ou de tiges flexibles, intérêt environnemental, vitesse d'avancement 2 à 4 km/h, meilleur débit de chantier avec doubles, prix de l'outil peut être important
- L'épamprage chimique : utilise l'effet défanant de certains produits habituellement utilisés comme herbicides, sur vignes de plus de 4 ans, permet un désherbage chimique sous le rang en même temps.



Black-Rot

Symptômes :

Le Black Rot se traduit par l'apparition de petites taches brune-rouge sur les deux faces des feuilles et bordées par un liseré noir. Les pycnides (petites pustules noires) apparaissent sur la face supérieure quelques jours après.

Analyse de la situation :

La **période de réceptivité est atteinte** sur l'ensemble des parcelles (stade 9 : 2-3 feuilles étalées).

Le risque de contamination dépend également des conditions climatiques attention aux pluies annoncées pour la fin de semaine.

Préconisations :

En l'absence de pluie, aucune intervention n'est nécessaire. Sur les **parcelles à risque, il est important d'intervenir avant la pluie.**

EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- POLYRAM DF (*Métirame*), 2,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20, DRE 48h, **CMR**, 3 applications/an

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (se référer à la note commune de recommandation de l'IFV)

En l'absence de spécialité commerciale homologuée Black Rot, diverses expérimentations semblent montrer l'efficacité de l'association cuivre-soufre mouillable en préventif. La note indique 300 g de cuivre (forme métal) associé à 6 kg de soufre entre les stades « débourrement » et « floraison ».

Compte tenu du stade de la végétation, les doses appliquées peuvent être réduites (150 g de cuivre + 4 kg de soufre par hectare).

- BB RSR DISPERS (Sulfate de cuivre), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 5 applications/an
- THIOVIT JET (Soufre mouillable), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an
- KUMULUS DF (Soufre mouillable), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an –

Produit Biocontrôle

Prophylaxie :

- Éliminer les bois de taille et des baies momifiées.
- Enfouir grappes, feuilles et sarments broyés pour limiter le risque de projection.



Mildiou

Analyse de la situation :

Pas de symptômes observés sur les parcelles.

Selon les modélisations, pour cette semaine, la pression doit rester à un niveau faible pour tous les secteurs compte tenu des faibles pluies annoncées.

Préconisation :

Aucun traitement ne se justifie cette semaine. Surveillez l'évolution des conditions météo.

EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- POLYRAM DF (*Métirame*), 2,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20, DRE 48h, **CMR**, 3 applications/an
- AMALINE FLOW (*Zomaxide + Sulfate de Cu*), 2,80 L/ha (dose homologuée), **ZNT 20m**, DRE 24h, 2 applications/an
- LGB01F34 (*Phosphonate de potassium*), 4 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, **Biocontrôle**, 4 applications/an + produit de contact
- REDELI (*Dissodium phosphate*), 2,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5, DRE 6h, **Biocontrôle**, 3 applications/an + produit de contact

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dose conseillée : 100 à 150 g de cuivre métal / ha sous forme hydroxyde ou sulfate.

- CHAMP FLO AMPLI (*Hydroxyde de cuivre*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- BB RSR DISPERSS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- ROMEO (*Cerevisane*), 0,25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m
- BLASON (*Cos-oga*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h

Informations rémanences :

- 📖 Produits de contact: lessivage à 20 à 25 mm et pousse de 20 à 25 cm (+ allongement des rafles)
- 📖 Pour les pénétrants de type Cymoxanil + contact: rémanence de 6 jours (le contact associé est lessivé à partir de 20-25mm).
- 📖 Pour les autres produits pénétrants (CAA,...): 8 à 10 jours. A ne pas utiliser sur mildiou déclaré.
- 📖 Pour les systémiques associant un contact (Cuivre ou Métirame) à Fosetyl-Al ou autre Phosphonate : 10 à 12 jours (le contact associé est lessivé à partir de 20-25mm).
- 📖 Pour les autres types de produits: 10 à 14 jours mais attention dans le cas de produit associant une matière active à fixation cuticulaire telles que la Cyazofamide, l'Amectoxadine, l'Amisulbron ou la Zoxamid : prendre en compte des pluviométries de plus de 50 mm pour le renouvellement.



Oïdium

Analyse de la situation:

Sur les parcelles sensibles ou ayant un historique oïdium, la période de sensibilité débute dès le stade « 2-3 feuilles étalées ». Sur les autres parcelles, le stade de sensibilité débutera au stade 17 « boutons floraux séparés ».

Préconisations :

Intervenir uniquement sur les parcelles à risque (cépages sensibles ...ou parcelles avec de fortes attaques les années précédentes).

Il est conseillé d'intervenir avec des produits à base de soufre qui sont des produits de biocontrôle.

- ✚ MICROTHIOL SP, COLPENN DG, SULFORIX LS, CITROTHIOL DG (*soufre mouillable*), 12,5 kg (dose homologuée), ZNT 5 m, DRE 6 h. (AB, produit de biocontrôle)
- ✚ HELIOSOUFRE (*soufre mouillable*), 7,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24 h. (AB, produit de biocontrôle)



Autres observations

Erinose :

Aux stades où sont les vignes, les symptômes se caractérisent par des boursoufflures souvent rouges sur le dessus des feuilles. Pas d'incidence pour la vigne. La présence va être diluée par la pousse de la vigne et son développement régulé par les auxiliaires de la vigne (typhlodromes, cécidomies). Aucun traitement ne se justifie.



Erinose sur jeune feuille
Crédit phot : CA19



Point Agroécologie

Le travail du sol sous le rang, une alternative au désherbage chimique.

Quelques outils utilisés :

Décavaillonneuse :

- Retournement de terre et destruction par enfouissement
- Agressif par rapport aux racines de la vigne
- Déplacement de terre important – Doit être suivi par un buttage
- Mise en œuvre sur un sol bine ressuyé (de préférence en fin d'hiver)
- Utilisable sur un sol caillouteux
- Désherbage efficace, même sur adventices développées
- Vitesse de travail 2 à 3 km/h, travail lent
- Consommation de carburant élevé



Décavaillonneuse
Photo : CA81



Disque crénelé :

- Soulève la terre et la projette sur le pied, coupe les adventices et les recouvre
- Peu agressif par rapport aux racines de la vigne
- Permet le chaussage et la fragmentation de la terre du cavaillon
- Efficace sur les adventices peu développées
- Mise en œuvre sur sol ressuyé
- Vitesse de travail élevée 7 km/h

Disque crénelé
Photo : CA81

Disques émotteurs :

- Fissure et émiette le sol – travail le long des souches
- Peu agressif par rapport aux racines de la vigne
- Délimite le rang de l'inter-rang – permet de réaliser un brassage efficace au niveau du cavaillon et de rechausser la vigne
- Mise en œuvre sur sol ressuyé (de préférence fin d'hiver) – attention aux cailloux
- Intervenir sur des adventices peu développées
- Vitesse de travail 6 à 7 km/h (vitesse élevée conseillée)



Disques émotteurs
Photo : CA81



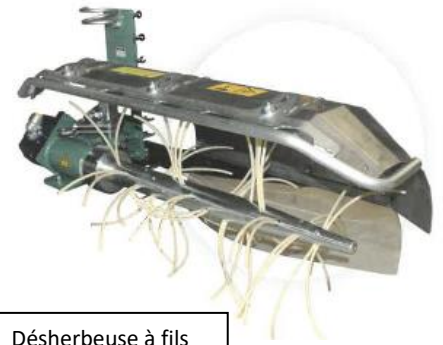
Outils à lame :

- Travail du sol superficiel et à plat – Emettage
- Peu agressif par rapport aux racines de la vigne
- Efficacité limitée sur sol compact
- Bon travail sur sol déjà fragmenté – Déplacement de terre faible
- Utilisable toute l'année en fonction du développement des adventices
- Intervenir sur des adventices peu développées
- Vitesse 3 à 5 km/h

Outils à lame
Photo : CA81

Désherbeuse à fils :

- Possibilité de combiner le désherbage mécanique du cavaillon et l'épamprage mécanique
- Travail du sol très superficiel – Brossage grossier
- Peu agressif par rapport aux racines de la vigne mais attention aux complants
- Peu ou pas de déplacement de terre – érosion limitée – attention sur sol caillouteux
- Permet d'intervenir sur un volume d'adventices important
- Vitesse 3 à 4 km/h



Désherbeuse à fils
Photo : Clemens

GLOSSAIRE :
CMR : Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique
ZNT : Zone Non Traitée
DRE : Délai de Ré-Entrée dans la parcelle
DAR : Délai Avant Récolte

Les conseillères

Marion POMPIER et Karine BARRIERE

Chambre d'agriculture de la Corrèze - immeuble Agriculture-Services

ZI de Cana Ouest – rue Jules Bouchet 19100 BRIVE

Tel : 05 55 86 32 33

marion.pompier@correze.chambagri.fr - k.barriere@correze.chambagri.fr



Références documentaires : Il s'agit d'exemples de produits commerciaux adaptés à votre situation. Pour connaître les matières actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, plus de conseils sur l'utilisation des produits phytosanitaires,) et sur les moyens de lutte préventive : consultez le site <https://ephy.anses.fr> , www.ecophytopic.fr ou votre fournisseur



www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles sur les étiquettes et sur www.e-phy.anses.fr
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024
<https://correze.chambre-agriculture.fr/>



Action réalisée dans le cadre du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, par des crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.

